

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

## SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents :15    Nombre de conseillers absents : 0    Pouvoirs : 0

**Étaient présents** : BERTEAU Brigitte, CHAGNEAU Yves, DELCOURT Sophie, DESCHAMP Ludivine, DUPAS Joël, DURET Francette, FERNANDEZ Sandrine, GAILLARD Catherine, GASSION Serge, JOURDAN Jean-Charles, LAGRAVE Cyril, LEBRUN Nadine, MAZURIE Joël, PIGIER Sébastien, QUET Jean-Pierre

**Date de Convocation** : 26 Mai 2020

**Date de Publication** : 23 Juin 2020

**Secrétaire de Séance** : Madame FERNANDEZ Sandrine

### COMPTES RENDUS DU 25 MAI 2020

Ils ont été envoyés avec les convocations.

Concernant les commissions municipales, Monsieur CHAGNEAU Yves demande l'ajout de la commission vie associative.

Elle sera donc constituée de MM. CHAGNEAU, PIGIER, Mmes DELCOURT et FERNANDEZ.

Les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

### 1 – MAPA Maitrise d'œuvre Aménagement du bourg

Le 18 Mai dernier, la commune a lancé une procédure d'avis de marché public portant sur la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement à l'entrée du Bourg.

La mission se décompose en trois phases dont une ferme et deux optionnelles.

Un délai de 3 semaines avait été laissé aux entreprises pour répondre à cet appel d'offres.

Messieurs MAZURIE Joël et CHAGNEAU Yves présentent les missions qui vont être confiées au Maître d'œuvre :

- Le suivi de l'intégralité du projet
- Diriger les entreprises et les intervenants.
- Etablir le dossier de la loi sur l'eau
- Le pilotage et la coordination des travaux jusqu'à la réception.

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été établis selon les critères suivants :

Rang	Critères de jugement des offres	Pondération
1	<b>Valeur technique sur la base de la note méthodologique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Première analyse permettant de confirmer que le projet présenté a bien été appréhendé par le candidat</li> <li>• Moyens humains</li> <li>• Moyens techniques affectés à la prestation par élément de mission</li> <li>• Type de rendu et présentation des résultats au conseil municipal</li> </ul>	<b>40 %</b> 10 % 10 % 10 % 10 %
2	<b>Les références et expériences de chantiers similaires</b>	<b>20 %</b>
3	Prix des prestations	<b>40 %</b>

Il est fait remarquer la difficulté de jauger les moyens techniques.

Concernant le rendu et présentation, il faudra veiller à ce qu'il y ait bien interaction entre le professionnel et la mairie, afin de pouvoir prendre les bonnes décisions.

Concernant les références et expériences, il sera important de voir les projets déjà portés par le maître d'œuvre retenu dans des communes similaires à la nôtre.

La commission d'Appel d'offres s'est réunie le 2 juin dernier, afin d'étudier les 11 offres reçues.

Les offres varient entre 30 000 € et 139 876 €.

Une offre a été rejetée car elle n'était pas conforme au règlement de consultation.

Monsieur le maire présente le résultat de cette analyse.

Les notes attribuées sont assez proches les unes et des autres pour certaines entreprises.

ENTREPRISE	OFFRE	NOTE OFFRE / 10	NOTE OFFRE / 40	NOTE TECHNIQUE	NOTE TOTALE	Classement
THALES	50820,00	8,86	35,44	50	85,44	1
SERVICAD	49930,00	9,02	36,07	48	84,07	2
BERCAT	45030,58	10,00	40,00	43	83,00	3
CERCEAU	57275,00	7,86	31,45	47	78,45	4
BE CONTRÔLE	51100,02	8,81	35,25	43	78,25	5
PARALLELE 45	79200,00	5,69	22,74	48	70,74	6
GUENIOT	92565,00	4,86	19,46	48	67,46	7
ECR	83160,00	5,41	21,66	45	66,66	8
EVEN BTP	80710,00	5,58	22,32	48	70,32	9
MATH INGENIERIE	99450,00	4,53	18,11	43	61,11	10
AZIMUT	30000,00					

Formule Note Offre : Prix le plus bas / prix de l'offre examinée x 40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- Retient la proposition faite par la commission Appel d'Offres
- Décide d'attribuer le marché adapté à la SELARL THALES de Coutras pour un montant de 50 820 € H.T. soit 60 984 € T.T.C.
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché adapté.

Monsieur le Maire précise que ce projet sera financé par emprunt. A ce jour, la banque a besoin du compte administratif afin de pouvoir faire une proposition de prêt.

Il faudra faire attention, car les taux sont en hausse.

## 2 – LOYERS

Monsieur le Maire présente :

2-1 - Un bail a été conclu avec M. CAJUS et PICHARDIE pour le magasin VIVAL. Ce bail arrive à son terme et doit être renouvelé. Monsieur le maire propose le renouvellement de ce bail dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à renouvelet le bail à l'identique.

2-2° - Un bail a été conclu avec les gérantes de la MAM. durant le confinement, ces dernières n'ont pas pu accueillir les enfants et ont donc eu une baisse de revenus. Monsieur le maire propose de les exonérer des loyers des mois d'avril et mai.

Le Conseil Municipal accepte cette exonération.

Pour être en conformité avec la loi, le bail sera prolongé de 2 mois.

## 3 – RECRUTEMENT DE PERSONNEL DE REMPLACEMENT

Monsieur le maire présente : Considérant la nécessité de prévoir du personnel de remplacement en cas d'absence du personnel titulaire,

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser pendant la durée de son mandat, à recruter du personnel contractuel si besoin, pour assurer le remplacement du personnel titulaire absent.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal ;

### DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement du personnel titulaire en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 précitée.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

#### 4 – REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente :

Le personnel municipal peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures complémentaires dans la durée légale du travail et des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail pour assurer la continuité du service public et répondre aux obligations réglementaires des services.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que ces heures soient rémunérées lorsqu'elles ne peuvent être récupérées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

#### **DECIDE**

- D'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois suivants : Filière Administrative, technique, médico-sociale et animation.
- De compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires.

Le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissé à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

#### 5 – PRIME EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente :

Pendant la période de confinement, certains agents ont été amené à faire face à un surcroit de travail ou une sujétion exceptionnelle pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire.

Monsieur le maire propose d'instituer une prime exceptionnelle non reconductible.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 €.

Pour rappel, pendant cette période, les agents ont continué de toucher 100 % de leur salaire, travaillant ou pas.

Durant cette période de confinement, 3 agents ont continué à travailler en deçà de leur temps de travail habituel, et un agent a travaillé plus que son temps de travail.

Considérant le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Les Artigues de Lussac, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19, le Conseil Municipal :

### DÉCIDE

- D'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.  
Pour les agents ayant exercé des sujétions exceptionnelles en présentiel et/ou un surcroit de travail en présentiel
- Cette prime sera versée aux agents, parmi ceux mentionnés à l'article 5 du décret n°2020-570 précité, ayant exercé leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou les deux à la fois durant l'état d'urgence sanitaire.
- Le montant de cette prime exceptionnelle variera entre 400 € et 800 €.

### 6 – F.D.A.E.C

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire girondin, le Département aide les communes pour la réalisation de travaux d'équipement, de voirie ainsi que l'acquisition de matériel.

Une enveloppe globale est votée par le département à chaque budget primitif.

La répartition de chaque enveloppe est arrêtée au cours d'une réunion des maires sous la présidence des Conseillers Départementaux.

En raison de la période de confinement, la réunion n'a pas pu se tenir ;

Monsieur le maire propose de présenter les investissements suivants :

Objet	Montant H. T	Montant TTC
Achat tracteur	34 650 €	41 580.00 €
Travaux de voirie	38 270 €	45 924.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>72 920.00 €</b>	<b>87 504.00 €</b>

### De Solliciter l'aide du Département au titre du FDAEC

Plan de financement :

F.D.A.E.C : 14 685 €

Autofinancement nécessaire : 72 819.00 €

## 7 – DELEGUE S.D.E.E.G

Monsieur le Maire présente :

La commune est représentée au sein du S.D.E.E.G (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) par 1 délégué titulaire. Conformément à l'article L5212-7 du CGCT, le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie d'un conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

Monsieur Cyril LAGRAVE

Pour représenter la commune au sein du SDEEG

## 8 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Lors de la dernière réunion a été évoqué la constitution de la commission des impôts directs.

Cette commission se réunit une fois par an pour procéder aux évaluations cadastrales.

Elle est composée de six membres titulaires et six membres suppléants.

Nous devons proposer 12 titulaires et 12 suppléants.

Monsieur le maire présente les personnes proposées

### TITULAIRES

- Mr MARIÉ Guy
- Mme LHUILIER Gilberte
- M. BONNAMY Fabrice
- Mme BESSOU Danièle
- M. LACROIX Bernard
- M. DUBOS Michel
- M. BERTIN Jean-Michel
- M. BESSON Bernard
- M. VERGNAUD Raymond
- Mme DURET Francette

### SUPPLEANTS

- M. LALANDE Alain
- M.CHAMPAGNE Hervé
- M. DROUET Bernard
- M. DURET Michel
- M LOUBET Jean-Marie
- M. PORTAUD Pierre
- M. ROBIN François
- M. DAVILA Maryse
- M. CHIRON Laurent
- Mme RICHARD Josette
- MME MICHEL Rose-Marie

### HORS COMMUNE

- M PINAUD Michel
- M. BERTIN Patrick
- M. PORTAUD Pierre
- M. LARNAUDIE Daniel

## 9 – REMBOURSEMENT FABRICATION MASQUES

Lors du confinement, monsieur le maire a pris l'initiative de faire fabriquer des masques pour la population. Il a été amené à régler l'achat de d'élastique pour un montant de 123.05 € dans un magasin qui n'acceptait pas le paiement par mandat administratif.

Par ailleurs, des masques jetables ont été achetés en Chine pour le personnel municipal. Ces masques ont été livrés par un transporteur, mais étaient assujettis à des frais de douane pour un montant de 145 €. La commune ne disposant pas de chéquiers, Monsieur le Maire a réglé pour le compte de la Mairie.

Le Conseil Municipal accepte qu'un remboursement soit fait au Maire.

## QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Des masques lavables ont été remis par la communauté de communes en provenance de la CUB.
- ↪ Le prochain bulletin municipal est en cours de préparation. Il est prévu de parler de l'école, du projet d'aménagement immobilier et la présentation du nouveau conseil municipal.
- ↪ Des travaux de raccordement pour la fibre sont en cours de réalisation. Seule une partie de la commune est prévue cette année, allant de l'intersection du centre bourg jusqu'au village de Grézard.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la vente de terrain pour la Résidence Personnes Agées.

## VENTE DE TERRAIN

Monsieur le maire présente:

Comme il a été évoqué lors de précédentes réunions, dans le cadre du projet de construction de la Résidence pour personnes âgées, le gestionnaire MELIA a projeté d'acheter une parcelle de 5000 m2 située dans le Bourg appartenant à la Communauté de Communes et à besoin d'une parcelle supplémentaire d'une superficie de 1000 m2.

Le conseil municipal avait donné son aval, sans toutefois qu'une délibération soit prise.

La commune étant propriétaire de la parcelle attenante cadastrée section C N°939 , Monsieur le maire propose la vente de 1000 m2 au profit de MELIA au prix de 11 € le M2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la vente d'une parcelle de terrain de 1000 M2 au prix de 11 € le M2 à la société MELIA.

**Délibérations prises en cours de séance :**

2020/22 – Renouvellement de Bail

2020/23 – Remise gracieuse Loyer

2020/24 – Autorisation de recrutement

2020/25 – Rémunération des heures complémentaires et supplémentaires

2020/26 – Prime COVID

2020/27 – Délégué SDEEG

2020/28 – Commission des impôt directs

2020/29 – Autorisation de remboursement

2020/30 – Résultat appel d'offres : choix MO

2020/31 – Vente de terrain



Le Maire  
QUET J.P,

Le Secrétaire,  
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

MAZURIE J,

DUPAS J,

BERTEAU B,

GASSION S,

LAGRAVE C,

GAILLARD C,

DESCHAMP,

PIGIER S,

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	26 Mai 2020
En exercice	15	Date de la séance	8 juin 2020
Présents	15	Heure de la séance	20 h 00
Votants	15	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Jean-Charles JOURDAN

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 <sup>er</sup> Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 <sup>e</sup> Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

